

# ENTRETIEN TELEPHONIQUE 06/02/2020

## PERSONNES PRESENTES

Personnes	Structure	Fonction
Dominique ROMBAUT	Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Chargée de mission Natura 2000
Martin DALLIET	SYMBIODIV	Chef de projet du prédiagnostic écologique

## OBJECTIFS

Echanger sur la prise en compte des enjeux écologiques dans le cadre du projet de prospection par forages d'une nouvelle ressource en eau souterraine au niveau du lieu-dit « Entraygues » sur la commune du Cagnet-des-Maures (83) ; et plus largement sur le projet d'installation de l'usine d'eau potable.

## COMPTE-RENDU

Question concernant le gîte à Chauve-souris d'importance internationale présent à proximité du projet (Grotte St Michel ?).

### *Contexte du Gîte*

Mme ROMBAUT indique que la Grotte Saint-Michel n'est pas le gîte en question. Initialement, le gîte correspondait aux galeries de pompage de l'usine d'eau potable de Vidauban. À la suite de l'installation d'une grille et à la fermeture des galeries à la fin des années 90, les chiroptères se sont déplacés au sein d'une cavité (Baume) en rive gauche (commune de Vidauban) et sous le pont naturel aval.

Ce déplacement à la suite d'une première perturbation anthropique soumet la colonie à un fort dérangement, et à un éventuel vandalisme, lié à la fréquentation du site en période estivale (baignade notamment). De plus, lors de l'installation de l'agriculteur, les parcelles agricoles ont fait l'objet d'un débroussaillage, éliminant ainsi les linéaires arborés. Ceci a eu pour conséquence de dégrader les corridors de transit des chiroptères entre le gîte et leur terrain de chasse.

S'agissant du seul gîte connu de reproduction pour le Murin de Capaccini du département du Var et de la population du bassin versant de l'Argens. Ce gîte est également d'importance internationale. Cette espèce a notamment besoin de constituer des essaims de grande taille pour pouvoir effectuer sa reproduction, et par conséquent, de la présence d'autres espèces (Petit/Grand murin et Minoptères de Schreibers notamment) pour s'y associer.

Du fait de la difficulté d'accès du site, un suivi du site est difficile. Il se fait à la nage, ou par bateau, de nuit. Ce suivi a mis en évidence une baisse des effectifs. Un suivi photo avait été tenté à l'aide de financements du SIAE liés aux travaux de forages de 2008. Malheureusement, les installations de suivi ont été emportées par les crues successives de 2010 et 2011 et n'ont pas pu être remplacées faute de financement et de technique adaptée aux contraintes du site.

Mme ROMBAUT indique qu'une demande de fermeture du site avait été faite aux divers usagers du site d'Entraygues, et notamment au Syndicat d'Adduction des eaux de la source d'Entraygues mais pour l'instant, il n'a pas encore abouti.

### *Mesures générales à préconiser*

Mme ROMBAUT indique que **la première mesure à mettre en place afin de garantir la pérennité du gîte et ainsi lui permettre de pouvoir résister à d'éventuelles perturbations ultérieures (naturelles ou anthropiques) est la fermeture du site au public (pose d'une clôture).**

*Les travaux sont prévus sur un corridor de déplacement majeur des chiroptères du site d'Entraigues vers les biotopes de chasse plus au sud (réserve naturelle de la Plaine des Maures). **Ainsi un projet de protection de la végétation avant travaux et de restauration des corridors arbustifs et boisés doit accompagner le projet d'aménagement de la parcelle.***

Les autres mesures à préconiser seraient :

- ◆ Le maintien des corridors de transit (boisements et ripisylve en place) entre le gîte et les zones de chasse des chiroptères mais également la plantation d'essences locales (Marques Végétales locales®) pour recréer les haies perdues lors de la mise en culture des parcelles à proximité ;
- ◆ Limiter physiquement sur site la zone de travaux afin d'éviter l'incidence des engins et des dépôts de matériaux sur les biotopes naturels : arbres, arbustes et pelouses naturelles de la friche sont à préserver au maximum.
- ◆ La limitation, voire l'absence d'éclairage sur le site (et lors de l'éventuelle installation de l'usine) ;
- ◆ L'aménagement écologique de l'ancienne usine d'eau potable selon 3 scénarii à définir :
  - Destruction complète de l'usine et renaturation de l'île par la plantation d'essences arborées et arbustives locales afin de recréer un corridor fonctionnel ;
  - Maintien des bâtiments de l'usine en tentant de les rendre favorables aux gîtes des chiroptères afin de créer un gîte pour des chiroptères ;
  - Une solution intermédiaire entre les deux premiers scénarii avec la destruction d'une partie des bâtiments et la renaturation de ces secteurs et la création de gîte pour des chiroptères dans les bâtiments laissés en place.

*Cependant, le bâtiment est probablement peu favorable à l'accueil des chiroptères cavernicoles d'Entraigues et plus potentiel pour des espèces de chiroptères anthropophiles à gîtes épigés. Une expertise spécifique permettrait d'examiner les potentialités de l'édifice.*

### *Incidence potentielle d'un forage sur le gîte à chiroptères ?*

Mme ROMBAUT indique qu'en 2008, elle avait effectué une visite du gîte lors du passage d'une foreuse sur le pont béton/arche naturel amont reliant la rive droite à l'île afin d'observer les éventuels effets sur les chiroptères. Ces travaux n'avaient pas semblé perturber le gîte. Il semblerait que cela soit lié à la nature du sous-sol (Tufs) qui absorberait les vibrations.

**Ainsi, dans le cadre du projet de prospection par forages, les effets potentiels des vibrations sur le gîte semblent négligeables du fait de la distance vis-à-vis du gîte. Par conséquent, aucune mesure particulière (calendrier des travaux notamment) n'est nécessaire.**

Les travaux ayant lieu le jour, ils n'auront pas d'incidence sur le transit des chiroptères entre le gîte et les biotopes de chasse.

**Remarques : Attention qu'il n'y ait pas de barbelés implantés sur le chantier et le site d'exploitation, compte tenu du nombre important de chiroptères survolant la parcelle.**

### Question concernant les autres enjeux du site ?

Ce secteur possède une spécificité hydrobiologique d'origine artificielle du fait du captage des eaux par l'usine hydroélectrique en amont et de leur rejet en aval des ponts naturels. En période d'étiage ce secteur n'est donc alimenté que par des sources souterraines ce qui rend la qualité de l'eau de ce secteur exceptionnelle. Malheureusement, la perturbation de cette alimentation par des prélèvements peut avoir des conséquences sur le secteur même des ponts naturels d'Entraygues mais également sur les éléments de la faune et de la flore présente en aval.

**Ainsi, les éléments liés aux milieux aquatiques et notamment, les formations à tufs, le peuplement piscicole et la Cistude d'Europe pourraient subir des effets négatifs liés aux captages des sources par la future usine d'eau potable.**

Mme ROMBAUT indique que l'on se trouve également à proximité d'un site classé. Ainsi, des mesures d'intégration écologique et paysagère seraient nécessaires compte tenu de la qualité historique paysagère et écologique du site, mais également pour inciter au respect du site par les différents usagers :

- ◆ Implantation des clôtures en bas de talus routiers et passagèrement bien intégrées ;
- ◆ Utilisation d'essences locales (Marques Végétales locales®) pour les plantations éventuelles et interdiction des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) ;
- ◆ Création du strict minimum de surfaces imperméabilisées ou anthropisées ;
- ◆ Intégration paysagère de futurs bâtiments de l'usine d'eau potable ;
- ◆ Aménagements écologiques des éventuels bassins de rétention d'eaux pluviales (création de mare temporaire)

### Remarques concernant les effets cumulés

Mme ROMBAUT souligne le fait que le secteur des Ponts d'Entraygues est un site extrêmement riche au niveau écologique mais également paysager. Cependant, ce site abrite également de nombreux aménagements tels que l'usine hydroélectrique et les deux usines actuelles d'eau potable de Vidauban et du Cagnet-des-Maures.

Il est actuellement prévu le déplacement de ces deux dernières usines d'eau potable : celle de Vidauban en rive gauche (au sein de site Natura 2000) et celle du Cagnet-des-Maures en rive droite (en dehors du site Natura 2000 et à proximité d'une voirie de circulation). Et, il n'est actuellement pas prévu de démanteler les anciennes usines.

Ceci entraîne donc des effets cumulés tant en phase travaux (Circulation d'engins, nuisances, ...) qu'en phase d'exploitation (ressource en eau et fonctionnalités écologiques notamment) sur 3 sites d'exploitation d'eau potable au lieu du seul site actuel implanté sur l'île.

**La mise en commun de l'usine d'eau potable pour les deux territoires pourrait permettre de mutualiser les besoins en phase travaux (circulation d'engins, Coordination, ...) et en phase exploitation (Consommation d'espaces notamment) et serait ainsi la première mesure d'évitement à mettre en place pour limiter les incidences cumulées sur le secteur.**

### Autres personnes ressources

René CELSE a effectué récemment un inventaire des papillons de nuits sur la parcelle visée et il serait intéressant de le consulter afin de connaître les enjeux qui ont pu en ressortir et ses éventuelles recommandations.

Le CEN PACA est gestionnaire du site des ponts naturels d'Entraigues et un plan de gestion est actuellement en cours sur le site. De même, il serait intéressant de les consulter en la personne de Vincent MARIANI ou Perrine LAFFARGUE afin de connaître les principaux enjeux du site.

### Documents communiqués :

- Plans de gestion 2009 et 2016/20 CEN PACA
- Carte des habitats IC du site d'Entraigues
- Convention CEN PACA/SHEMA
- Porté à connaissance enjeux EIN2000 travaux d'urgence 2018
- Extrait Tome1 DOCOB Val d'Argens p208-222 : enjeux espèces IC Entraigues
- Etude V Hugonnot Bryophytes Entraigues (à venir)